RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03717
Numéro SIREN : 521 237 131
Nom ou dénomination : Tech Soft 3D

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002038

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon : dépôt n° 2038 en date du 18/01/2019

Patrick RIOU
93 rue du Commerce 75015 PARIS

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

TECH SOFT 3D S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Adresse office : 71 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
Portable : 06 08 74 62 79 - Téléphone : 01 53 64 99 78 - Fax : 01 53 64 99 97 - Email : priou@creatisgroupe.com
Siren : 451 869 846 000 19

Membre d'une association agréée, règlement par chèque accepté

TECH SOFT 3D S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TECH SOFT 3D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment j en'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptable appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

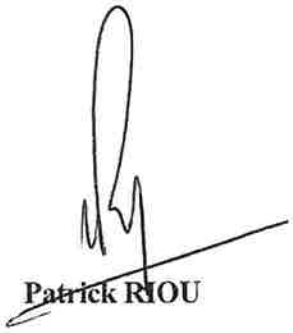
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 12 juin 2018



Patrick RIOU

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	40 098	38 463	1 635	749
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	215 977	160 147	55 830	65 412
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 498		28 498	28 498
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**284 573**	**198 610**	**85 963**	**94 659**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	310 622		310 622	255 692
Autres créances	1 417 824		1 417 824	773 765
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	173 084		173 084	339 015
Charges constatées d'avance (3)	1 672		1 672	39 898
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 903 202**		**1 903 202**	**1 408 369**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 187 775**	**198 610**	**1 989 166**	**1 503 028**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1	1
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	977 129	658 116
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**331 492**	**319 013**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 308 624**	**977 132**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	115	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 753	95 266
Dettes fiscales et sociales	566 673	430 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**680 541**	**525 896**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 989 166**	**1 503 028**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	680 541	525 896
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	115	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 290 158	3 028 496
Chiffre d'affaires net	**3 290 158**	**3 028 496**
Dont à l'exportation	*3 290 157*	*3 028 495*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 500	500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		2 000
Autres produits	5	22
Total I	**3 291 663**	**3 031 018**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	344 101	377 414
Impôts, taxes et versements assimilés	53 877	50 379
Salaires et traitements	1 825 775	1 650 704
Charges sociales	895 250	787 330
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 931	20 080
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		10
Total II	**3 144 942**	**2 885 916**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**146 721**	**145 101**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 948	4 143
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**9 948**	**4 151**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		**34**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**9 948**	**4 117**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**156 669**	**149 218**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		861
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		**861**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-861
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-174 823	-170 656
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 301 611**	**3 035 169**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 970 119**	**2 716 158**
BENEFICE OU PERTE	331 492	319 013
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*9 948*	*4 143*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TECH SOFT 3D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 989 166 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 331 492 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 41 902 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 199	1 899		40 098
Immobilisations incorporelles	**38 199**	**1 899**		**40 098**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 927			71 927
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	128 714	15 336		144 051
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**200 641**	**15 336**		**215 977**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 498			28 498
Immobilisations financières	**28 498**			**28 498**
ACTIF IMMOBILISE	267 338	17 235		284 573

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 450	1 013		38 463
Immobilisations incorporelles	**37 450**	**1 013**		**38 463**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 194	7 135		47 328
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 035	17 783		112 819
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**135 229**	**24 918**		**160 147**
ACTIF IMMOBILISE	172 679	25 931		198 610

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 758 616 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	28 498		28 498
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	310 622	310 622	
Autres	1 417 824	1 417 824	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 672	1 672	
Total	1 758 616	1 730 118	28 498
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fae	310 622
Total	310 622

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2,00 Euros décomposé en 2 titres d'une valeur nominale de 1,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2	1,00

Le montant du capital social est de 2 euros.

Il est constitué de 2 actions de 1 € chacune.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
DIV Tech Soft 3D LLC State of OREGON 97702	100,00	2,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	658 116
Résultat de l'exercice précédent	319 013
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**977 129**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	977 129
Total des affectations	**977 129**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	2				2
Réserve légale	1				1
Report à Nouveau	658 116	319 013	319 013		977 129
Résultat de l'exercice	319 013	-319 013	331 492	319 013	331 492
Total Capitaux Propres	**977 132**		**650 505**	**319 013**	**1 308 624**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 680 541 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	115	115		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 753	113 753		
Dettes fiscales et sociales	566 673	566 673		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	680 541	680 541		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	104 833
Dettes prov. cp	224 912
Provision prime vacances	9 291
Provisions bonus	37 976
Charges soc sur cp	112 456
Etat - charges à payer	31 585
Total	521 053

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	1 672		
Total	1 672		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1	3 290 157	3 290 158
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1	3 290 157	3 290 158

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 8 325 Euros

Parties liées

Même si les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous, celles-ci présentent un caractère significatif.
Dans ce cadre, il convient de noter que l'ensemble du chiffre d'affaire de Tech Soft 3D SAS est réalisé avec sa société mère, Tech Soft 3D LLC, en application d'un contrat de services daté du 30 juin 2010.
Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.
Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.
Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés su même secteur.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 31 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	31	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 114 333 Euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tech Soft 3D

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 €
Siège social: 200, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
521 237 131 RCS Lyon

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
PRISES EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 Novembre

La société **TECH SOFT 3D LLC**, une limited liability company de droit américain, immatriculée dans l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est sis 931 Ashby Avenue, Berkeley, CA 94710-2805, Etats-Unis d'Amérique, Associée Unique de la Société par Actions Simplifiée Tech Soft 3D, représentée aux fins des présentes par M. Gavin BRIDGEMAN dûment habilité à cet effet (ci-après l' "**Associée Unique**"),

Après avoir préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a établi les documents requis par la loi et les règlements sur les sociétés commerciales et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents, ainsi que l'inventaire, ont été tenus à la disposition du Commissaire aux comptes au siège social dans les délais légaux.

Après avoir constaté :

Que le commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Patrick Riou, absent et excusé a été dûment convoqué et a eu communication du rapport de gestion du Président et du projet des présentes décisions.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- les comptes annuels, bilan et compte de résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le texte des projets de décisions ;
- la copie des statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- approbation du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- approbation du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- quitus au Président ;
- affectation, répartition des résultats ;
- mention au registre des décisions des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; et
- pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président

L'Associée Unique, après avoir entendu lecture (i) du rapport de gestion du Président, et (ii) du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels se soldant par un bénéfice de 331. 492 €.

L'Associée Unique approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique, statuant en application de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'il n'existe aucune dépense ni charge somptuaire visée à l'Article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME DECISION

Quitus au Président

L'Associée Unique donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

TROISIEME DECISION

Affectation, répartition des résultats

L'Associée unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 331.492 € :

Résultat de l'exercice	331.492 €
Report à nouveau antérieur	977.129 €
Report à nouveau après affectation	1.308.621 €

L'Associée Unique prend acte de la mention figurant dans le rapport de gestion du Président aux termes de laquelle aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

Mention au registre des décisions des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte des conventions entrant dans le cadre de l'article L.227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres nécessaires.

Tech Soft 3D LLC.
Associée Unique
Représentée par M. Gavin BRIDGEMAN

Tech Soft 3D
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 €
Siège social : 200, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
521 237 131 RCS Lyon

ARRETE DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
ET RAPPORT DE GESTION

Le Président de la société Tech Soft 3D, après avoir arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le rapport de gestion ainsi que le texte des projets de résolutions portant sur l'activité de cet exercice, les soumet à l'Associé Unique.

*
* *

Monsieur et Cher Associé,

Le présent rapport est présenté dans le cadre des décisions que vous devrez prendre en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1. Règles et méthodes comptables.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

2. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que l'exercice clos au 31 décembre 2017 a eu une durée de 12 mois.

Durant cet exercice social, la Société a poursuivi son activité.

Examen des comptes :

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.290158 € au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 3.119.011 €, après retrait des dotations aux amortissements sur immobilisations de 25.931 €.

Le résultat d'exploitation consiste en un bénéfice de 146.721 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le résultat net après impôt se solde par un bénéfice de 331.492 €.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.989.166 €.

Le capital de la Société s'élève à 2 € alors que le montant de ses capitaux propres est positif à 1.308.624 €.

Activités au cours de l'exercice écoulé

L'année 2017 fut une année porteuse en raison de nombreux événements importants.

3. Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

Les produits HOOPS Exchange, HOOPS Publish et le produit HOOPS Communicator développés à Lyon ont encore généré des recettes en 2017. Ces technologies sont toutes proposées en mode B2B à d'autres sociétés travaillant dans le même domaine.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En 2017, nous avons recruté 4 nouvelles personnes pour agrandir notre équipe de Lyon.

5. Progrès accomplis ou difficultés rencontrées

En 2017, nous avons renforcé notre équipe de 3 développeurs et 1 ingénieur support afin d'étendre nos domaines d'expertise et de mieux répondre attentes de nos partenaires.

6. Evolution prévisible et perspective d'avenir

Tech Soft 3D mise beaucoup sur l'équipe de Lyon dans sa stratégie à long-terme. Nous projetons d'agrandir encore notre équipe de 4 personnes dans les 2 ans à venir. Nous finalisons les conditions d'un bail pour des locaux plus spacieux et correspondant mieux à l'image de la société.

7. Analyse de l'évolution des affaires

La demande sur le marché pour les produits développés à Lyon reste importante notre offre relative au Cloud est très bien accueillie et promet une progression des résultats pour 2018. L'arrivée sur le marché end-user est positive pour le site de Lyon et promet d'impacter de manière positive tout le business de Tech Soft 3D.

8. Montant des dépenses et charges somptuaires ainsi que l'impôt correspondant (articles 39-4 et 223 quater du C.G.I.)

Néant

9. Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (Article 39-4 du C.G.I.)

Néant

10. Montant des réintégrations fiscales de frais généraux (article 223 quinquies du C.G.I.)

Néant

11. **Comptes fournisseurs**

Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres Délais
2017	[5 640.97] €	[1 651.80] €	[0] €	[1 633.64] €
2016	[47 579.48] €	[2 088.60] €	[0] €	[1 508.65] €

12. **Activité de la Société en matière de recherche et de développement.**

TECH SOFT 3D développe et fournit une gamme de toolkit 3D pour permettre aux organisations clientes de développer des applications d'ingénierie et de technique dans l'environnement de la Conception Assistée par Ordinateur. Notre bureau de recherche et de développement est composé d'ingénieurs informaticiens qui, chaque année, travaillent sur des projets innovants.

13. **Participations et contrôles**

Néant

14. **Répartition du capital**

Le capital social est détenu à 100% par la société TECH SOFT 3D LLC, une limited liability company de droit américain, immatriculée dans l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est sis 931 Ashby Avenue, Berkeley, CA 94710-2805, Etats-Unis d'Amérique, Associée unique de la Société, représentée aux fins des présentes par M. Gavin Bridgeman dûment habilité à cet effet (ci-après l' "**Associé Unique**"),

15. **Présentation des comptes et affectation des résultats**

Nous vous rappelons que le résultat clôturé le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 331 492 €, que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

Résultat de l'exercice	331.492 €
Report à nouveau antérieur	977.129 €
Report à nouveau après affectation	1.308.621 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

16. Conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce

La Société ne comprenant qu'un seul associé, il doit être fait mention au registre des décisions des conventions prévues à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

17. Ordre du jour de l'Assemblée et projets de résolution proposés par le Président.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions qui sont présentées par le Président.

Nous vous remercions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Président